

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 01/12/11

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20111125-59116-DE-1-1_0

CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 25 novembre 2011

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES
AU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2011-1430 du 3 novembre 2011 portant classement du parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse,

Vu sa délibération en date du 17 décembre 2010 relative au projet de charte 2011-2023 du parc naturel régional de la Haute vallée de Chevreuse et projet de modification de ses statuts,

Vu les désignations de ses représentants au sein de différentes commissions et organismes extérieurs effectuées en séance publique, le 12 avril 2011,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Désigne pour représenter le Conseil Général des Yvelines au Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse :

Madame Marie-Hélène AUBERT,
Monsieur Jean-Louis BARTH,
Madame Christine BOUTIN,
Monsieur Hervé PLANCHENAULT,
Monsieur Jean-Marie TETART,
Monsieur Yves VANDEWALLE.